



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES
POPULATIONS

Clermont-Ferrand, le 25 JUIL. 2018

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE ET
DE PROTECTION CIVILES

Le préfet du Puy-de-Dôme

à

000651

Mesdames et Messieurs les maires
du département
en communication à
Mme et MM. les Sous-Préfets

Objet : Recommandations en cas de fortes chaleurs

PJ : Une

Compte tenu des températures attendues ces prochains jours, je souhaite vous rappeler que les impacts sanitaires ne se limitent pas aux canicules mais apparaissent dès les premiers pics de chaleur, notamment pour les populations fragiles (personnes âgées, enfants en bas âge, personnes sans abri...).

Chaque individu réagit différemment face à des conditions de température anormalement basses ou élevées. Les personnes âgées et les jeunes enfants sont plus vulnérables.

Il est donc primordial en périodes chaudes d'être tous vigilants et de mettre en œuvre toutes dispositions afin d'améliorer les conditions de travail et de vie de nos concitoyens.

Au travers des diverses structures sous votre responsabilité (crèches, centres de loisirs, foyers-logement, CCAS, enceintes et manifestations sportives ...), je vous invite donc à relayer et veiller à l'application des quelques recommandations à suivre en cas de fortes chaleurs pour tous, et tout particulièrement la femme enceinte, le bébé ou la personne âgée ou en situation de handicap :

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif,
- Se rafraîchir et se mouiller le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour,
- Manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool,
- Éviter de sortir aux heures les plus chaudes et, si possible, passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...),
- Maintenir son logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais),
- Penser à donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches et, dès que nécessaire, oser demander de l'aide,
- Si nécessaire, demander conseil à son médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple),
- Veiller aux bonnes conditions de conservation des produits de santé (documentation disponible sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr/Dossiers/Conditions-climatiques-extremes-et-produits-de-sante/Canicule-et-produits-de-sante>),
- Utiliser les points d'eau potable et les endroits publics frais accessibles pendant la période estivale.

Les personnes âgées, isolées ou handicapées doivent plus particulièrement :

- Se faire connaître auprès des services municipaux pour figurer sur le registre communal afin que des équipes d'aide et de secours puissent leur venir en aide en cas de vague de fortes chaleurs,
- S'organiser avec les membres de sa famille, ses voisins pour rester en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles. Ce geste d'aide mutuelle peut s'avérer décisif,
- Ne pas hésiter à demander conseil à son médecin, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple),
- Si l'on ressent le moindre inconfort, ne pas hésiter à demander de l'aide à ses voisins et, si nécessaire, à contacter son médecin traitant ou le SAMU (15) en cas d'urgence.

Pour la diffusion de ces mesures préventives, vous pouvez vous appuyer sur la campagne de communication « un été sans souci », qui intègre une sensibilisation des parents aux bons gestes à adopter pour protéger leurs enfants du soleil et reconnaître les signes d'un coup de chaleur, ainsi que les dépliants « canicule, fortes chaleurs » mis à disposition par Santé Publique France :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/les-bons-gestes-pour-un-etesanssouci>

http://inpes.santepubliquefrance.fr/10000/themes/evenement_climatique/canicule/canicule-outils.asp

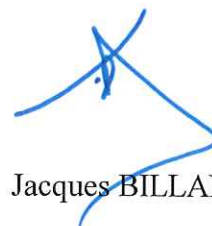
Enfin, en qualité d'employeur il est nécessaire de :

- intégrer au « document unique » les risques liés aux ambiances thermiques ;
- et, dans les travailleurs en extérieur (BTP, entretien des voiries ou des espaces verts), mettre à la disposition des travailleurs un local de repos adapté aux conditions climatiques ou aménager le chantier de manière à permettre l'organisation de pauses dans des conditions de sécurité équivalentes.

Je vous invite à consulter à tous moments la carte de vigilance de Météo France (mise à jour à 06h00 et à 16h00) et les conseils de Météo France selon les niveaux de vigilance, ainsi que si nécessaire la plateforme téléphonique « canicule info service » 0800 06 66 66 (appel gratuit) accessible tous les jours, de 9h00 à 19h00.

Les services de la Préfecture – Service Interministériel de Défense et Protection Civiles - 04.73.98.63.72 - pref-defense-protection-civile@puy-de-dome.gouv.fr – se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Le Préfet,

A blue ink signature consisting of a stylized 'J' and 'B' followed by a horizontal line and a downward stroke.

Jacques BILLANT

Un été sans souci

#EtéSansSouci

Soleil, chaleur et déshydratation chez l'enfant : soyez vigilant !

Comment protéger son enfant du soleil ?

- ! N'exposez pas un enfant de moins d'un an au soleil.
- ! Pour les autres, évitez l'exposition au soleil entre 12h et 16h et limitez-en la durée.
- ! Protégez le avec un t-shirt, un chapeau et des lunettes de soleil.
- ! Appliquez-lui de la crème solaire (indice 50) toutes les 2 heures et après chaque baignade.
- ! Mouillez sa peau et faites-le boire régulièrement.
- ! Ne laissez jamais un enfant seul dans une voiture immobilisée au soleil.
- ! Lorsqu'il fait très chaud, évitez les activités sportives ou physiques.



Vagues de chaleur



VAGUES DE CHALEUR, DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE



MOILLER SON CORPS
ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE
DES NOUVELLES
DE SES PROCHES



NE PAS BOIRE
D'ALCOOL



BOIRE
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU



MAINTENIR SA MAISON
AU FRAIS : FERMER
LES VOLETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ
SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS
PHYSIQUES

EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15